

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CF777

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, Mme Panot, M. Quatennens, Mme Ressiguier,
Mme Rubin, Mme Taurine, M. Ratenon et M. Ruffin

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	0	0
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	5 000 000
Éradication du sans-abrisme <i>(ligne nouvelle)</i>	5 000 000	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, nous demandons la mise en place d'un véritable plan 0 sans-abri.

Le président avait promis l'éradication du sans-abrisme. Cette promesse n'a pas été tenue et le nombre de sans-abri s'élèverait au minimum à 30 000. Cette situation n'est pas tolérable dans un pays riche comme le nôtre, où les milliardaires ont vu leur fortune grimper de 30 % en 2020, où les

puissants cachent des centaines de milliards d'euros dans les paradis fiscaux. La tendance est à la hausse et afin que chaque sans-abri ait un toit, il est nécessaire de créer 50 000 places dans les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Social.

A des fins de recevabilité financière, cet amendement prévoit le transfert de 5 000 000 d'euros de l'action 11 « Systèmes d'information » du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » vers un nouveau programme intitulé « Éradication du sans-abrisme ». Nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.